

**Communauté des Communes de la Haute-Saintonge**  
**Procès-verbal**  
**Conseil communautaire du 15 avril 2025**

Le 15 avril 2025, à 15 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 02 avril 2025, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute-Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

**Etaient présents :** BROSSARD Bernard, MAINDRON Bernard, COSSON-DESCUBES Suzy, CHAINIER Bruno, LAPARLIERE Alain, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, PERRIER Jean-François, MATTIAZZO Lise, SAUVEZIE Dominique, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge, RODE Michel, PLAT Pierre, CHAILLOU Philippe, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, TARDY Isabelle, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, LAVALETTE Christian, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, COUÉ Jean-François, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, BERGIER Paul, TALBOT Michel, DURET Chantal, LECLERC Gérard, GIRAUDEAU Patrick, POUJADE Yves, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, MASERO Michel, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, MICHEAU Jackie, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, BERTRAND Jean Christophe, BERTHELOT Patrick, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, MOUNIER Pascal, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, HUILLIN Christian, MARTIAL Claude, PITON Alain, MALANGIN Sylvie, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, CHAUSSEREAU Joël, BRUA Christiane, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, EDOUARD Loïc, MARCHESIN Dominique, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, SCIARD Hughes, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, BERTRAND Marc, PÉRENNÈS Jacques, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël, BOURSIER Eric.

**Etaient représentés :** DESSAIVRE Jean-Jacques par LYS Chantal, OLLIVIER Michel par ROZAN Marie-Pierre, BORDE Pierre par FURET Henri, TONNEAU Jean-Marie par LANDRAUD Michel, BERTRAND Georges par COTARD Gérard, QUOD Michel par MARTINEZ Marie-Bernadette, VALLIER Marie-Hélène par REVERIER yves, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, REYNAL Jean par FOSSIER-DURANT Michèle, MAZZOCCHI Jean François par GODET Philippe, CONTE Marie-Hélène par GUILLET Gilbert, OLIVIER Fabrice par BRUANT Franck, PAIN Charles par NORMAND THIMONIER Gislaine, BONIN Lionel par BIJOU Gérard.

**Procurations :** BIRON Cécile à ARCHAMBAUD Yves, MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, MORASSUTTI Nicolas à PERONNEAU Chantal, VELEZ Jean-Michel à CLEMENT Gérard, LOPEZ Evelyne à QUESSON Jacky, MAINGOT Maud à MARSAUD Eliane.

**Absents excusés :** ARRIVE Roland, TROGER Joël, RAYMOND Serge, POZZOBON Alain, BIRON Cécile, BADIE Vincent, MARRAUD Christine, LHERMITE Karine, FREDERIC Daniel, RAVET Pierre-Jean, CARTRON Jean Pascal, SALAH Christian, FORTIER Manuella, DEBORDE Bruno, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DEBS Elisabeth, DIEZ Elisabeth, BRIAUD Céline, MORASSUTTI Nicolas, LEFEVRE-FARCY Didier, PAVIE Christophe, LANGLAIS Jean-Charles, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, LOPEZ Evelyne, BERNARD Didier, DUFOUR Christian, MAINGOT Maud, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 123

Nombre de votants : 129

Nombre d'absents excusés : 35

Nombre d'absents ayant donné procuration : 6

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Le Président ouvre la séance, annonçant qu'une motion sera proposée à la suite de l'ordre du jour. Par ailleurs, des représentants du BNIC sont présents et interviendront au sujet de la situation liée au cognac. Le Président remémore également la récente série de reportages réalisée par le journal Sud-Ouest, qui a permis à chaque Haut-Saintongeais d'en apprendre plus sur son territoire, et remercie ceux qui y ont participé.

Le Président demande la projection d'une carte, laquelle indique que la Haute-Saintonge représente 28% de la production de cognac.

M. François Gaël Lataste, directeur du pôle économie et développement territorial au BNIC, prend la parole et informe sur le nouveau dispositif d'adaptation du vignoble. Avec comme support un power-point, M. Lataste reprend les chiffres liés à l'exportation mondiale de spiritueux. Sans surprise, le cognac est un spiritueux très haut de gamme au niveau mondial, dont la Chine et les États-Unis représentent les principaux marchés. L'impact de la crise chinoise sur le cognac est d'ailleurs expliqué par sa place de leader sur le marché chinois.

Les graphiques révèlent entre 2013 et 2023 une dynamique de « premiumisation », c'est-à-dire une montée en gamme du Cognac. Celle-ci s'est arrêtée avec le Covid, considéré comme l'évènement déclencheur de la déstabilisation économique géopolitique. Il s'en est suivi notamment l'enquête chinoise et les phénomènes de guerres commerciales, initiées par les taxes des États-Unis et la Chine. Le basculement économique est réel entre le monde avant et après Covid, dont il résulte une instabilité importante qui risque de perdurer.

C'est pour s'adapter à ce nouveau contexte économique, où la premiumisation ralentit, qu'il est important de repositionner la filière cognac.

Par ailleurs, pour comprendre le marché il faut savoir que :

- Les États-Unis sont le 1<sup>er</sup> marché en termes de volumes et le second en termes de valeurs. La consommation de cognac est principalement festive, avec des cognacs jeunes consommés en cocktails. Le marché des États-Unis sera prochainement impacté par les taxes fixées par Trump, qui impliqueront soit une baisse significative, soit un arrêt définitif du marché US.
- La Chine est le 2<sup>e</sup> marché en volumes et le 1<sup>er</sup> marché en valeurs. Le cognac est synonyme de prestige, et la consommation concerne du VSOP et du XO. Cela explique que les parts de marché perdues en sont plus fortement ressenties qu'ailleurs. Depuis l'application des taxes provisoires appliquées sur le marché chinois, les exportations mensuelles ont baissé de 60% par rapport à l'année précédente. Ce contexte incertain influence également les besoins de la prochaine récolte.

Pour contrer cela, des mécanismes d'adaptation du vignoble seront mis en place. Une restriction des surfaces de Cognac, ainsi qu'une réflexion sur de nouveaux débouchés dans un contexte de crise seront menées, le tout avec une ambition environnementale.

Le Président remercie M. Lataste pour sa présentation et affirme que le Cognac a de la chance d'avoir cet organisme paritaire pour épauler les différents professionnels du secteur.

Le Président fait savoir qu'il s'agit de la 3<sup>e</sup> crise du cognac à laquelle il assiste en tant que responsable public. Toutefois celle-ci se distingue des autres par son aspect international, tandis qu'en parallèle la politique internationale est en plein bouleversement, et donne l'impression d'être gérée par des fous.

M. Fouché, Maire de St-Palais-de-Phiolin, se dit étonné qu'avec un organisme comme le BNIC il n'y ait aucune prévision à long terme. L'illustration de cela étant les viticulteurs qui viennent de planter de la vigne, et à qui il est maintenant demandé d'arracher. M. Fouché demande qui devra financer les primes à l'arrachage.

M. Lataste rappelle que le dispositif présenté ne nécessite aucun financement public. Pour ce qui est de la vision long terme, les outils de pilotage qui projettent à 15 ans ne sont plus fiables depuis le Covid et les changements induits. En effet, les prévisions avant Covid fonctionnaient avec les prévisions de croissance mondiale et les organismes tels que l'OCDE, la banque mondiale et le FMI, qui étaient des indicateurs relativement fiables. Mais personne n'était en capacité d'anticiper une pandémie mondiale. Ni une guerre entre l'Ukraine et la Russie, ni l'impact inflationniste mondial en raison du coût de l'énergie, ni l'enquête anti dumping sur le cognac menée par la Chine.

Les outils actuels de prévision sont moins bons, la projection dans l'avenir est plus difficile et oblige à être prudent. Effectivement il y a eu de nombreuses plantations, qui se sont toutefois fortement réduites depuis 3 ans. La réflexion est obligatoirement menée sur le long terme puisqu'il faut du temps entre la plantation et la mise en bouteille, et le dispositif précédemment présenté donne les outils pour permettre aux viticulteurs de s'adapter.

M. Chaillou, Maire de Chatenet, raconte avoir eu la visite du BNIC en 2022 dans sa commune, qui compte entre 10 et 15% de vignes. Ses représentants ont alors expliqué que la production à l'hectare allait diminuer, en raison de la baisse souhaitée de l'utilisation des produits phytosanitaires. La baisse de leur utilisation, ajoutée à l'arrachage, laisse donc craindre un retour en arrière pour l'agriculture raisonnée.

M. Boisselet, Maire de Givrezac, relate avoir entendu les mêmes arguments il y a 30 ans. Depuis, certains paysages se sont dépourvus de toute surface viticole, plongeant des gens dans la misère. La politique menée ces derniers temps a généré pas mal d'argent, poussant de nombreux viticulteurs à se surendetter. Cela risque donc d'engendrer des crises personnelles importantes. Par ailleurs M. Boisselet estime que le plan mis en place par le BNIC concerne les viticulteurs qui sauront s'adapter, mais ne changera pas la production cognac puisque le quota global et les stocks resteront les mêmes.

M. Cabri précise que l'arrachage sera fait sur les vieilles vignes uniquement. Par ailleurs, rappelant que l'Inde est envisagée comme nouveau marché pour les spiritueux, M. Cabri demande au BNIC s'ils en savent plus sur ce dernier point.

M. Lataste répond aux différentes questions :

Arrachage et augmentation du rendement : lorsqu'il y a eu les plantations, l'objectif à long terme était un rendement à 12 hectolitres d'alcool pur. Au-delà de 12, il était préconisé de planter davantage pour ramener ce rendement en dessous, pour permettre de produire dans de bonnes conditions agro-environnementales. Aujourd'hui, le rendement est inférieur à 12, ce qui signifie qu'il faut enlever de la vigne pour revenir à un bon niveau de conditions de production agro-environnementales.

Marché indien : celui-ci s'avère très compliqué, puisque chaque état a ses réglementations et que les taxes sont parfois de plus de 150%. Malgré du lobbying pratiqué depuis des années, il n'y a pour le moment aucun signe d'espoir de pénétrer le marché indien.

Surendettement : le BNIC travaille en étroite collaboration avec les banques et l'État, notamment sur la recherche de dispositifs pour amortir les investissements et allonger la durée des prêts. Le but étant toujours le retrait des surfaces, la baisse des charges, et le retour au point d'équilibre économique des exploitations.

Pour permettre cela, l'Europe a un dispositif qui devrait intégrer également le droit français cette année : l'augmentation du temps du délai entre l'arrachage et la replantation. Jusque-là fixé à 5,5 ans, il devrait passer à 13 ans, permettant d'améliorer les résultats économiques de l'exploitation.

D'autres réflexions ont lieu au niveau de l'interprofession entre le négoce et la viticulture, notamment au cas où des viticulteurs ne pourraient pas bénéficier du dispositif précédemment présenté. En effet ce dispositif s'avère inadapté dans certaines situations, telle que les personnes dont la cessation d'activité est prévue dans moins de 13 ans.

Ce dispositif d'adaptation du vignoble reste imparfait puisque conçu dans l'urgence, afin d'anticiper et d'atténuer au maximum les effets de la crise. Quant aux réserves faites ces 10 dernières années, elles seront un plus pour affronter la crise actuelle.

Monsieur DUGUE, maire de Pérignac indique également, qu'il ne faut pas perdre de vue qu'il est impératif de mettre en adéquation le niveau de production avec les intentions d'achat du négoce. Sans cela c'est le risque de la double peine : perte des volumes et des prix.

Le Président remercie le BNIC de son intervention, et assure que cette affaire sera suivie attentivement.

Le Président poursuit sur les effets économiques du Covid. Par exemple, le thermalisme a perdu 25% de son activité de 2019, dernière année de référence. Rochefort est passé de 19 000 à 15 236, et une grosse station dans l'Est va fermer car elle n'atteint plus son seuil de rentabilité. Jonzac est passée de 17 000 à 15 036 l'an dernier, sa chance étant d'être une station jeune, solide, et bien gérée.

La consommation électrique a également baissé : au-delà de l'appel à l'économie fait par le Président de la République il y a 2 ou 3 ans, ce sont les comportements qui se sont modifiés de façon visiblement durable.

## I – PROCES-VERBAL

### **Point I.A : Approbation du procès-verbal du 12 mars 2025**

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## II – FINANCES

### **Point II.A : Changement de nom du budget annexe « Vitrezay », en budget annexe « Estuaire »**

Le Président rappelle que la Communauté n'est plus responsable de Vitrezay, puisque que le Département qui en est propriétaire a repris sa gestion. Cependant, le budget Vitrezay ne peut pas disparaître d'un coup, puisque des factures continuent d'arriver. Ce budget sera renommé en « budget annexe estuaire », puisque la Communauté a un projet nature à Port Maubert.

Les documents budgétaires, les actes administratifs et toutes les communications officielles s'y rapportant devront, dès promulgation de la présente délibération, porter la mention « Estuaire ».

Par conséquent, à l'unanimité l'Assemblée décide :

- D'approuver que le budget annexe, intitulé actuellement « Vitrezay » soit désormais renommé « Estuaire » ;
- D'approuver cette prise d'effet dès l'exercice budgétaire 2025 ;
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la modification du nom de ce budget.

### **Point II.B : Approbation des budgets primitifs 2025 (annexe)**

Le Président révèle à l'assemblée avoir fait au moins 150 budgets publics, et qu'il s'agit aujourd'hui de son dernier. Puisque les choses fonctionnent dans la Communauté, il n'y a eu aucune difficulté à équilibrer ce budget. Le Président demande à l'assemblée de suivre avec le détail qui leur a été envoyé.

Budget principal : 24 084 370 € en recettes et en dépenses.

Les impositions directes, impôts et taxes sont conformes à ce qui avait été dit. Pour ce qui est des taxes foncières, le prélèvement de la Communauté sur la base fiscale est d'environ 8% du prélèvement communal. L'ensemble des prélèvements des 129 communes représente environ 100 000 000 €, et les 8% permettent à la CDCHS de faire ce que les communes ne font pas. Le système est équilibré et chacun a ses responsabilités.

L'inspectrice primaire confirmait récemment la bonne gestion des écoles communales. La Communauté ne saurait pas faire si bien en administrant à distance, tandis que la facture serait plus élevée.

Budget installations photovoltaïques : il s'agit du produit de la vente du kW, puisque la Communauté est marchande d'énergie.

Budget pôle de sécurité de sport mécanique : ce budget fonctionne très bien, alors que le site est fermé l'hiver. L'année dernière le pôle mécanique a été loué plus de 200 jours, pour des activités parfois surprenantes, à l'image de Michelin, 1<sup>er</sup> producteur mondial de pneus et multinationale française qui honore ce pays. Celui-ci a loué le circuit 45 jours, pour y faire venir ses gros clients du monde entier. Malheureusement pour la Haute-Saintonge, tous ces clients ont été logés à l'hôtel Chais Monnet, à Cognac.

Également, le film *Rapide*, dont la sortie est prévue le 16 avril, a été tourné sur le circuit de Haute-Saintonge.

Le Président annonce que le pôle mécanique est un lieu de vie qui réussit, et révèle y aller régulièrement le dimanche. Les immatriculations visibles sur le parking montrent que les gens viennent de loin. La réussite est donc technique, commerciale et financière, puisque les loyers ont toujours été payés.

Budget Résidence tourisme : il s'agit de la résidence à côté de Pierre & Vacances, qui n'a pas de problème particulier.

Budget Bâtiments et ZA communautaires et budget Aménagement de terrains ZAE : il s'agit de l'aménagement de terrains communautaires. Ces ZA comptabilisent 71 locataires, et une personne à temps plein est nécessaire à la gestion de tous ces immeubles. Ce budget représente presque 1 million d'euros de produit, et ne compte aucun emprunt. Ce budget comprend les recettes de locations, mais également les recettes de vente de terrain : à l'heure actuelle, 14 terrains sont en attente de signature.

Le Président rappelle que la Haute-Saintonge compte 30 zones d'activités, entre celles aménagées historiquement par les communes et celles aménagées par la Communauté.

Cet investissement ayant été fait dans les années précédentes, les problématiques liées aux législations actuelles ne concernent pas ces terrains.

Le Président révèle avoir été informé par Mme Mattiazzo, maire de Bussac-Forêt, que Calcia demandait 7,5 ha pour réaliser une installation de décarbonation. Cela sera réalisé dans l'emprise déjà détenue par la société, ce qui est une bonne chose.

Des discussions sont également en cours avec les équipes d'Imerys, qui demandent 10ha : cela représentant beaucoup, ils devront démontrer que leur projet nécessite autant de terrain à court terme.

Budget GEMAPI : le produit d'utilisation est donné.

Budget Ordures Ménagères : le produit d'utilisation est également donné.

Budget Antilles : M. Thomas, maire de Saint Simon de Bordes, annonce avoir lu dans les journaux qu'il y avait une facture de chaudière à fuel pour les Antilles.

Le Président confirme cette information, et explique que les Antilles bénéficient en priorité d'un chauffage bon marché : le chauffage géothermique. Celui-ci est alimenté par le 2<sup>e</sup> puits géothermique, appelé LOMEGA, dont la pompe a décidé de se mettre en grève définitive le 6 décembre à l'aube.

Aujourd'hui l'eau géothermique ne peut plus être pompée, et la descente d'une pompe coûte 85 000 €. La mairie a une pompe de secours, mais il est inutile de la faire descendre tant que les débris métalliques à l'origine de la 1<sup>ère</sup> panne sont encore là. Pour chercher l'origine de ces débris, il faut une machine capable de descendre des outils à une grande profondeur, pour laquelle il y a environ 1 an d'attente.

Le puits étant alors inutilisable, les Antilles n'avaient plus de chauffage bon marché. Pour rappel, les Antilles sont en direct avec le puits géothermique, duquel l'eau sort à plus de 60° et des échangeurs à plaques à 40°. Là, un système de pompe à chaleur fait remonter la chaleur de l'eau des Antilles.

Le Président récapitule les différentes solutions :

- priorité 1, la géothermie en direct ;
- priorité 2, le CREM, du nom d'un contrat permettant d'avoir le mW à 40 € ou 70 € en fonction des tarifs de l'électricité.

En décembre il n'y avait pas de géothermie, donc pas de CREM : il ne restait alors que le chauffage urbain. Cependant, le changement d'exploitant du chauffage urbain est également intervenu cette année, et le nouvel exploitant a rencontré des difficultés de prise en main.

Le Président, qui pilote personnellement cette affaire depuis des années, annonce avoir été confronté un matin de décembre à l'absence totale de chauffage aux Antilles. Cela impliquait la fermeture au public des Antilles donc une perte d'activité, mais également le risque de perdre la serre tropicale, dont les plantes ne peuvent supporter des températures basses.

Le Président déclare avoir missionné Mme Taverne, Directrice des bâtiments, pour trouver en urgence une chaudière à fioul, et ainsi éviter la perte ponctuelle d'activité et la perte permanente de la serre. Avec difficulté, une chaudière de 2mW et une autre d'1 mW ont été trouvées à Lille.

En l'absence de géothermie, il n'y avait pas de CREM et il ne restait que le chauffage urbain, tandis qu'arrivaient les fêtes de Noël et les vacances de février, deux grosses périodes d'activité pour les Antilles. L'activité a pu être simplement réduite en janvier pour réaliser les travaux techniques. Les Antilles ont tout de même fait 1 200 000€ de recettes, tandis qu'il n'y aurait rien eu en cas de fermeture, sauf les charges à payer. Sur la même période la consommation de fioul a représenté 400 000€, ce qui est effectivement beaucoup plus cher que ce qui aurait été

avec la géothermie. Pour autant le Président explique ne pas être dans la logique de poursuivre le maire de Jonzac, qui a accompagné la recherche de solutions. D'ailleurs, la ville de Jonzac a une obligation de moyens, et non de résultat : le Président confirme qu'elle a donc rempli ses obligations.

Dans cette affaire, tandis que l'ancienne Sous-Préfète était sur le départ, le Préfet s'est personnellement déplacé, et différentes situations ont ainsi été envisagées :

- la fermeture des Antilles, qui priverait de 1 100 000€ de recettes tout en obligeant de subvenir aux frais liés aux 50 personnes à payer, et qui impliquait la perte du contenu de la serre.
- La continuation de service, qui impliquait un surcoût d'énergie.

Le Président précise ne pas regretter le choix qui a été fait, puisque l'outil est toujours en vie et permet d'accueillir le publics lors des vacances scolaires, qui sont les périodes à ne surtout pas louper, y compris pour l'économie périphérique.

Le Président souligne que les responsables de l'exécutif ont fait leur métier, et que le Préfet s'est montré particulièrement actif dans cette affaire. Ainsi, afin d'accélérer l'obtention de l'agrément pour le puits SOENNA 2 (il y a un agrément thermal et un agrément thermique, un essai par anticipation a pu être réalisé. Pendant 1 mois celui-ci a généré 100m<sup>3</sup>/h, démontrant des capacités inespérées.

Pour l'anecdote, le Président révèle que l'eau sortant à 65,3°C a généré beaucoup de vapeur dans le fossé qui allait du forage jusqu'à la lagune des Antilles. Les réseaux sociaux ont alors indiqué que la ville de Jonzac envoyait de l'eau chaude dans la Seugne, au détriment de la faune. Le Président rétablit la vérité en indiquant que la température de l'eau arrivant dans la Seugne n'a jamais été à plus de 27°C, tandis que l'autorisation est à 30°C.

La secrétaire générale de Jonzac a vu la police de l'environnement débarquer armée pour arrêter l'essai du forage, au motif que la ville serait en infraction. Le Président plaint les agriculteurs d'avoir affaire à la violence de ce genre de descentes, dont même la Sous-Préfète n'avait pas été informée.

M. Cabri remercie également M. Le Préfet de Charente-Maritime sans qui la situation n'aurait pu avancer ainsi.

M. Cabri répond également à la question de M. Thomas, rappelant que la ville de Jonzac a dépensé 5,5 millions d'euros dans le forage de Soenna 2. A cela s'ajoutent 4 millions d'euros dépensés en urgence pour permettre aux thermes d'avoir de l'eau, aux Antilles d'avoir la géothermie, à Léa Nature de faire les produits Jonzac, et l'envoi d'eau dans le réseau de chauffage urbain par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur.

M. Cabri fait part du rapport de la Cour des comptes datant de 2018, qui indique que « *le niveau de déficit moyen des piscines contrôlées est de 640 000€ par an. Face aux enjeux écologiques et budgétaires, il faudra convertir le parc existant et futur, de sorte à disposer de piscines plus écologiques, aux moyens des énergies. Les bâtiments du futur sont par conséquent à énergie positive, géothermie et panneaux solaires* ». M. Cabri rappelle que le travail envisagé pour le futur est exactement ce qui est mis en place aujourd'hui aux Antilles.

Ainsi, grâce au troisième forage, l'avenir de ce territoire est assuré par la géothermie et les panneaux solaires. Les Antilles, qui sont excédentaires chaque année, bénéficient déjà de la géothermie, tandis que des panneaux solaires et une batterie de stockage sont en cours d'installation.

Un travail est également mené sur les pompes à chaleur à absorption, qui vont permettre une nouvelle amélioration des coûts.

Par ailleurs M. Cabri spécifie à l'Assemblée qu'elle a toute légitimité à poser des questions, et que si un article fait naître le moindre doute il est important d'en discuter. Les décisions sont prises en faveur du territoire, comme c'est le cas ici avec la géothermie et les panneaux solaires, sans lesquels la Communauté serait probablement déficitaire de centaines de milliers euros. D'ailleurs le chiffre de 640 000€ concerne les piscines municipales, et non pas un parc aquatique tel que les Antilles. La panne qui a nécessité les 500 000€ de fioul, sur 4 mois, confirme d'ailleurs le caractère judicieux du choix de l'utilisation des énergies renouvelables.

Le Président rappelle que les Antilles ont été faites parce que la géothermie était existante sur le territoire. D'ailleurs il est à noter que c'est la première fois que la géothermie lâche, ce qui donne 500 000 € de fioul répartis sur 25 ans, soit une somme annuelle qui n'est pas considérable.

Située entre 40€ le mW issu de la géothermie et 350€ le mW électrique, la variation des tarifs prouve qu'il est nécessaire de mettre en œuvre les énergies locales, ce qui est fait depuis longtemps sur le territoire.

Le Président remémore qu'au paroxysme de la crise de l'énergie, il y a 2 ans, l'hôpital de Jonzac a consommé plus d'un million d'euros de chauffage urbain pour l'ensemble de ses établissements. Pendant ce temps, l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély est passé à 3 millions d'euros pour se chauffer avec du gaz. Madame le maire de Saint-Jean-d'Angély, qui est aussi présidente de son hôpital, envisage par conséquent de faire également un chauffage urbain. Il s'agit toutefois d'investissements conséquents. A Jonzac cela a été possible car la géothermie a permis à la ville de nombreux investissements plus que rentables. Les thermes, le casino, et bien d'autres choses ont été réalisées par la ville de Jonzac, avec ses fonds propres et en assumant elle-même les risques financiers.

M. Quesson prend la parole et indique que ceux qui souhaitent s'informer sur les capacités de la géothermie ont l'occasion de rencontrer un producteur français de pompe à chaleur, à St Genis-de-Saintonge, mercredi 16 avril de 9 heures à 14 heures.

Le Président conseille à l'ensemble de l'assemblée de s'intéresser et de suivre cela : le potentiel géothermique en Aquitaine est colossal, et en Haute-Saintonge en particulier.

Pour les pompes à chaleur, il vaut mieux avoir de l'eau sous les pieds que de l'air, le coefficient de performance est le double et le prix de la machine n'est pas beaucoup plus élevé.

Le Président affirme que ce que connaît le monde en ce moment est dû à des problèmes géopolitiques mal préparés. L'Europe n'a pas d'énergie fossile bon marché, et depuis 2007 il lui est interdit d'extraire et de rechercher les gaz de schiste, tandis que la France en compte beaucoup, au même titre que le pétrole.

En parallèle les prix du pétrole et du gaz sèment la pagaille :

- Les États-Unis sont vainqueurs à ce niveau-là, puisqu'ils ont pétrole, gaz et gaz de schiste, qu'ils veulent le vendre à l'Europe. La raison pour laquelle cette dernière est mal vue, c'est qu'elle n'en achète pas assez.
- L'Amérique du Sud a du pétrole dans tous les états ou presque.
- L'Afrique compte peu de pays ayant du pétrole, et a peu d'argent également.
- L'Inde est aujourd'hui, et de loin, le plus gros producteur de kW d'électricité solaire.
- La Chine fait des affaires et fixe ses prix en dehors des prix du marché.
- En Russie, chacun connaît la situation actuelle.

Qui importe le pétrole ? L'Europe. C'est l'argent des européens qui rend possible la guerre, avec l'achat d'avions, de missiles et autres. Le Président espère que les européens trouvent un peu de cohésion pour mettre fin à cette situation de dépendance, qui n'a plus aucune raison d'exister.

Il faut maintenant que l'Europe ait une politique énergétique conséquente, puisque l'Europe unie est la grande puissance économique du monde. Il faut pour cela arrêter cet hyper nationalisme qui l'affaiblit lourdement.

Il y a sur ce territoire la possibilité de produire toute l'électricité et toute l'eau chaude souhaitées. Aux Antilles la batterie est en place et cet hiver, quand Total vendait du kW à 500 € en heures pleines, la batterie faisait son travail, permettant aux Antilles de moins consommer d'électricité au prix fort. Par prudence, cette batterie a été louée pour une durée de 3 ans, afin de pouvoir étudier sa rentabilité. Par ailleurs, le chantier des panneaux solaires aux Antilles devrait être terminé fin juin.

Maison de la vigne et des saveurs : ce site est vraiment utile pour faire connaître le produit cognac et les saveurs du coin. Ce site a d'ailleurs été conçu comme un outil de promotion du cognac, et a été lancé au cours de l'avant dernière crise du cognac.

Maison de la forêt : elle fonctionne très bien et elle rend des services.

Mysterra : un poste a été maintenu, et celui-ci a été placé sous l'autorité directe de la Communauté. Il est important de maintenir le bâtiment également. Un travail important étant mené en ce moment par la commune de Montendre, le Président passe la parole au maire de la commune.

M. Giraudeau, maire de Montendre, fait savoir que sa commune, la Communauté et l'Office de Tourisme de Haute-Saintonge travaillent en étroite collaboration pour réaliser des projets autour du lac.

Ainsi un Terra Aventura a été lancé en 2025, ce qui draine beaucoup de monde sur le territoire. Celui-ci a par ailleurs la particularité d'être nocturne.

Pour 2026, un 2<sup>e</sup> Terra Aventura est en projet, soutenu par un cabinet spécialisé sur les offres de loisirs. Si la particularité prévue devrait être son caractère scénographique, l'objectif est surtout de renforcer l'attractivité du territoire.

En parallèle, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) va être lancé pour installer des activités de loisirs, telles que de l'accrobranche, des filets dans les arbres, des murs d'escalade... Il est attendu que ce projet voie le jour en 2026.

Le Président fait savoir que ce projet bénéficie de l'aide de l'ancien patron du Futuroscope, aujourd'hui en retraite à proximité.

Centre de congrès : ouvert la veille du Covid, il est devenu un centre de vaccination dans lequel 120 000 vaccins ont été administrés. Cela a permis à tous de s'emparer du lieu et de le connaître. Ce site fonctionne et montre encore des marques de développement, puisque l'an dernier il a été occupé 200 jours sur 280, l'été n'étant pas comptabilisé car les manifestations intérieures sont peu prisées en période estivale. Les clients sont des entreprises, des organismes associatifs... Le Président cite quelques-uns de ces clients : l'ECMA, J'aime danser, Studio Danse, la Chambre de commerce, la MSA des Charentes, Terre de Vin et bien d'autres qui montrent que ce site vit.

Le Président se dit surpris car depuis quelques mois des organisateurs de spectacle de niveau national, incluent le Centre des Congrès dans les tournées d'artistes connus. C'est ainsi que viennent se produire Alain Souchon, Anne Roumanoff et bien d'autres noms connus.

Ces gens-là font leur communication essentiellement pas des réseaux sociaux auprès de leurs followers, et remplissent ainsi totalement leur salle. Les spectateurs viennent d'endroits très différents puisqu'à une heure et demie de route les nombreuses destinations totalisent 3 millions d'habitants.

Le Président prend également l'exemple de Renault, un bon client du Centre des Congrès. Il y présente ses nouveaux modèles à l'ensemble de ses concessionnaires de Nouvelle-Aquitaine, sur plusieurs jours. Ils arrivent le samedi, préparent leur présentation et tout commence le lundi. Leurs premiers invités sont reçus à l'hôtel d'à côté, lequel est ravi, puis un traiteur assure la restauration. Le lendemain ils recommencent avec d'autres concessionnaires, répartis entre Châtelleraut, Tulle et Hendaye.

C'est utile en termes de notoriété, le site vit également très bien et comprend d'importantes marges de développement, faisant du lieu un point de centralité inattendu, au sein de cette grande région Aquitaine.

Le Président rappelle être disponible pour les élus qui souhaitent de plus amples informations.

Eau et Assainissement : Le Président rappelle que des emprunts ont été faits pour ces budgets, et que ces emprunts sont remboursés avec les paiements des jonzacais. Ces budgets représentent une part importante de notre trésorerie.

Concernant l'eau, les choses bougent. Le Sud du département doit avoir conscience d'avoir globalement beaucoup d'eau, et beaucoup d'eaux de qualité. Le Nord du Département commence à s'intéresser à l'eau du Sud, du fait du gros problème d'eau sur le littoral de Charente-Maritime pendant la saison estivale. Certains envisagent même un pipeline pour prendre de l'eau dans les communes qui en ont beaucoup et l'acheminer dans le Nord. Le Président affirme que cela ne se passera pas tant qu'il sera aux commandes, et espère que ses successeurs ne laisseront **jamais** cela se produire. Il s'agit d'une richesse du territoire, qui est à préserver.

SPANC : cela concerne ceux qui n'ont pas l'assainissement.

Le Président demande si l'Assemblée est intriguée par quelque chose sur le fonctionnement dans ces budgets. Personne ne se faisant connaître, le Président passe aux investissements.

Le montant total des investissements s'élève à 35 341 264, 86 €, ce qui donne un budget total, investissement et fonctionnement cumulé, de 88 millions d'euros.

Budget principal : pas de problème.

Budget installations photovoltaïques : pas de problème.

Budget pôle de sécurité de sport mécanique : pas de problème, l'argent en caisse nous permettra de faire les projets souhaités.

Résidence Tourisme : même chose que pour les budgets précédents.

Tous ces budgets peuvent transférer de l'argent au budget principal.

Bâtiments ZA Communautaires et Aménagement de terrains ZAE : de nombreux terrains sont à vendre et il est attendu l'arrivée de grosses locations.

GEMAPI : pas de problème.

Ordures ménagères : l'investissement principal est la restauration complète des déchetteries d'Arthenac et de Pons. Vu que la cotisation des OM est basse, 2 millions sur les 2,7 millions vont être empruntés.

Pour négocier cet emprunt, le Président annonce avoir reçu le directeur de la banque des territoires. Le taux convenu est à 2,80%. Cela représentera une surcharge sur la durée de 100 000€ par an, ce qui n'est pas insurmontable sur un budget de 9 millions.

Mysterra : il s'agit de maintenir un chapitre, sans lequel le percepteur nous demande de rembourser le FCTVA perçu.

Centre de congrès : ce sont surtout des opérations d'ordre.

Eau et Assainissement : comme d'habitude il y a des réseaux à renforcer et à développer, c'est la vie quotidienne.

Le Président annonce la projection d'un document identique à celui projeté il y a un an à savoir le tableau AP/CP.

Les gros investissements de cette année sont les suivants :

En rapport avec l'économie :

- la zone d'activité de Pérignac : C'est une affaire qui avance et qui a bénéficié de l'aide de l'Etat grâce à la précédente Sous-Préfète. Cette année il est prévu d'acheter 4 ha de terrains, et d'y réaliser les travaux. M. Dugue, maire de Pérignac, conduit ces ventes. Dès que les travaux seront faits, la ZA sera intégralement occupée par les 2 clients, lesquels sont des entreprises jeunes, très innovantes, et solides. Les crédits de paiements sont au budget 2025 et 2026. Ce projet est en autofinancement intégral.
- la zone d'activité de Touvent, à Pons : les fouilles archéologiques se sont révélées extrêmement riches. Le terrain appartient déjà à la CDCHS. Les crédits de paiements sont au budget 2025 et 2026. Ce projet est en autofinancement intégral.
- la zone d'activité de Montlieu-la-Garde : même régime pour le financement. Le chantier est en cours, et deux terrains seront vendus cette année. Le Président, voyant que les ventes fonctionnent, interroge l'Assemblée pour éventuellement acquérir les terrains en face. Cette ZA est une réussite, à l'image de la Maison de la Forêt au niveau touristique et pédagogique. La pépinière d'entreprises fonctionne bien et s'avère utile, à l'image de Bee-coming, qui après avoir grandi dans la pépinière s'est installée à Chevanceaux.
- la zone d'activité de Saint-Genis-de-Saintonge : il s'agit d'un agrandissement, des personnes sont déjà intéressées et un terrain est déjà vendu. Cela sera réalisé en autofinancement.
- la zone d'activité aéronautique : des travaux de raccordement à la piste depuis le bâtiment Daher sont à effectuer, ainsi que l'aménagement des terrains autour. Cette affaire sera en grande partie autofinancée. Le premier bâtiment a été construit il y a 5 ans, et les premiers occupants ont transformé l'essai : aujourd'hui Grob a construit et financé son bâtiment, et va ouvrir en juin une école de formation aéronautique.
- Bâtiment de Salignac-sur-Charente : les travaux avancent bien, nul doute que cette entreprise à la fois communale et communautaire sera une réussite.

- Métalix : un emprunt de 300 000€ sera réalisé, auquel s'ajoute une aide de la DETR.
- L'hôtel d'entreprises de Montguyon : les crédits seront sur 2026 2027.
- Bâtiment Daher : l'attribution a été faite, le bâtiment sera hors d'eau- hors d'air début novembre 2025, et la livraison est prévue en mai 2026.

En rapport avec l'énergie :

- L'acquisition de terrains pour le projet Baywa, sur La Genétouze et le Fouilloux. Il s'agit d'une superbe opération, puisque la Communauté louera ensuite les terrains lui appartenant dans un bail d'un demi-siècle, actualisé sur le prix de l'électricité.
- Toiture du bâtiment Daher : une partie au moins sera mise en photovoltaïque. Elle a été inscrite à l'appel d'offres. La destination de cette production n'est pas encore connue, mais si Daher ne fait pas d'autoconsommation la Communauté s'en chargera.
- Les ombrières des Antilles : sont autofinancées.

En rapport avec les déchets :

- Il y aura les déchetteries de Pons et d'Arthenac.

Une grosse partie de tous ces investissements va être autofinancée, et il est prévu de récupérer la mise initiale en moins de 10 ans. Le Président affirme que tout cela représente de belles affaires qui s'ajouteront à l'actuel million d'euros de loyers annuel. Le Président ajoute avoir la satisfaction de laisser à son successeur une situation financière exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, 128 délégués communautaires ont voté « pour », 0 a voté « contre », et 1 s'est abstenu. Par conséquent, le Conseil Communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés, approuve le budget 2025 tel que présenté.

### **Point II.C : Fiscalité locale 2025**

Le Président rappelle qu'il a été décidé, lors du débat d'orientation budgétaire, de maintenir les taux d'imposition :

	2024			2025		
	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits
TFB	73 834 036	4.99 %	3 684 318	75 648 000	4.99 %	3 774 835
TFNB	7 985 410	5.09 %	406 457	8 154 000	5.09 %	415 039
TH additionnelle	10 738 927	5.48 %	588 493	9 872 000	5.48 %	540 986
CFE additionnelle	18 043 110	2.71 %	488 968	19 803 000	2.71 %	536 661
CFE unique ou de zone	572 578	23.42 %	134 098	593 400	23.42 %	138 974
<b>Totaux</b>			<b>5 302 334</b>			<b>5 406 495</b>

Taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

Comme discuté lors du débat d'orientation budgétaire, l'Assemblée délibérante décide d'augmenter le taux de la TEOM de 2,6 %, le passant ainsi à 11,30 %, et de ne pas augmenter le produit de la taxe GEMAPI :

	<i>Bases 2024</i>	<b>Bases 2025</b>	<i>produits 2024</i>	<b>produits 2025</b>
<b>TEOM</b>	<b>72 570 139</b>	<b>74 127 429</b>	<b>7 982 715</b>	<b>8 376 399</b>
<b>GEMAPI</b>			<b>588 060</b>	<b>588 060</b>

Concernant la TEOM, le Président annonce avoir réussi à se procurer les taux des autres agglomérations et intercommunalités de Grande Aquitaine, et s'être rendu compte que la Haute-Saintonge n'était qu'à la moitié de la moyenne.

## **Point II-D : Vote des subventions 2025 (Annexe Subvention)**

Le Président fait savoir que les subventions présentées en annexes sont sensiblement les mêmes que l'année dernière. Il n'y a pas eu d'augmentation, mais de nouvelles demandes sont présentées. Cette liste comprend aussi les subventions pour les cinémas et les piscines d'été. Mme Chaumeton rappelle que les courses cyclistes changent de commune chaque année, et spécifie qu'une subvention a été notée 2 fois mais ne sera versée qu'une fois évidemment.

Mme Chaumeton présente les nouvelles associations :

- Arts et Culture à Saint-Ciers-du-Taillon ;
- Le billard foot newteam, à Montendre ;
- La compagnie les larmes en feu, à Chevanceaux ;
- Esprit roller Sud Saintonge, à Montlieu ;
- En avant la jeunesse, à Cercoux ;
- La maison mère art vivant, à Consac ;
- Plass'actifest, à Plassac.

L'ordre du jour complémentaire intégrait également les associations suivantes : Association Vitibio, Association Humour et Vigne, Club aquatique Haute Saintonge Section Plongée, Club aquatique Haute Saintonge Section Natation.

Le Président admet que le montant total octroyé à l'ensemble de ces associations est conséquent, mais affirme qu'il est important de les aider, tout comme d'aider les communes pour les cinémas et les piscines. Il est précisé que vu la quantité de demandes, celles portant sur des choses d'intérêt strictement local ne sont pas retenues.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer l'ensemble de ces subventions.

## **III – ADMINISTRATION**

### **Point III.A : Enquête publique relative au projet de la société Les Chais du Prunelas, à Salignac-sur-Charente**

Les Chais du Prunelas, à Salignac-sur-Charente, font l'objet de la présente enquête publique, pour leur projet de construction de neuf nouveaux chais de stockage d'alcools de bouche. Le Président affirme qu'il s'agit d'une superbe entreprise, dont l'ancien gestionnaire était M. Raymond Thomas, qui a également siégé au Conseil Général.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante émet un avis favorable à cette demande d'autorisation.

### **Point III.B : Enquête publique relative au projet d'un parc éolien Des Charbonnières à Saint-Germain-du-Seudre**

Le Président révèle avoir reçu Mme le Maire de Saint-Germain-du-Seudre, qui lui a dit être, tout comme son conseil municipal, très défavorable à ce projet d'implantation du parc éolien des Charbonnières sur sa commune.

Le Président rappelle la doctrine de la Communauté, qui est de suivre l'avis des communes. Par conséquent, à l'unanimité l'assemblée délibérante émet un avis défavorable à cette demande d'autorisation.

### **Point III.C : Contrat de partenariat d'innovation avec la société Tadatam**

Le Président donne la parole à M. Mouillot, directeur de l'aménagement du territoire, concernant la suite de la collaboration entre la CDCHS et Tadatam.

M. Mouillot rappelle que cette collaboration prend son origine dans la volonté de la CDCHS de se doter d'un observatoire du foncier, volonté soufflée par les services de l'état lors de l'approbation du SCoT en 2020. Il fallait en effet pouvoir vérifier les objectifs fixés en matière de réduction de la consommation foncière.

Les 3 grands axes du 1<sup>er</sup> contrat d'innovation, valable de septembre 2023 à novembre 2024, étaient les suivants :

1. L'observatoire du foncier, qui était à l'origine de la collaboration.
2. La détermination des zones d'accélération d'énergies renouvelables, à la demande des services de l'Etat.

Le Président ajoute que la Haute-Saintonge étant une terre d'innovation, il est intéressant de l'être aussi au niveau des méthodes d'approche à l'aménagement du territoire. Le Président fait savoir à Mme la Sous-Préfète que Tadatam est le cabinet qui assiste la Communauté dans sa création, ici de logiciels qui

permettent de collecter et d'avoir accès à un maximum d'information. Tadatum et la Communauté sont donc « copropriétaire » de la propriété intellectuelle. Si ça n'est pas ce qui fera faire fortune à la Communauté, il s'agit d'un symbole important.

M. Mouillot confirme et fait savoir que cet outil a permis de réussir la remontée de l'ensemble des zones d'accélération, ce qui a été apprécié par nos partenaires de la DDTM.

### 3. La détermination du logement vacant.

Ces 3 grandes actions ont permis de voir que l'outil a une capacité à intégrer la donnée pour la mettre à disposition des territoires.

Cet outil, créé en fonction des besoins, peut être résumé en quelques qualités : adaptabilité, réactivité, flexibilité, créativité et accessibilité.

Si la base de cet outil était simplement l'observation du foncier, il s'est vite avéré intéressant d'y ajouter quelques thématiques. C'est pourquoi ont été ajoutées la démographie, la production de logements, et bien d'autres, qui n'étaient pas strictement liées au foncier, mais qui sont des thématiques satellites. Du fait de son évolution, cet outil a dépassé le simple « observatoire », devenant un portail du territoire. Il ne se contente pas de permettre d'observer, mais d'utiliser une donnée pour imaginer l'avenir.

Pour rappel, le reste à charge de cet outil pour la CDCHS est d'un peu moins de 20 000€, en comptant le financement obtenu de la part de l'Europe et de la région.

Ce potentiel donne envie de poursuivre ce travail, ce qui se ferait au travers d'un 2<sup>e</sup> contrat d'innovation. Les termes du contrat pourraient commencer à compter de l'accord du Conseil Communautaire, jusqu'en juin 2026. Cette date permettrait de laisser à la future gouvernance le temps de la réflexion pour continuer ou non ce travail.

Les grands axes du futur contrat seraient donc :

- L'enrichissement de l'observatoire territorial, grâce à des outils pour enrichir et qualifier les données :
  - Diversifier les rapports (croisements de données) du portrait de territoire.
  - Module sur la consommation foncière, production de logements - niveau SCoT (données SIG de la CDCHS)
  - Concevoir et développer un module pour l'OPAH - Visualisation et suivi des dossiers
  - Développer le module « Logements vacants » qui avait été sommairement présenté lors du précédent CCHS
- L'énergie, mieux connaître pour mieux agir :
  - Analyse des consommations énergétiques - (ENEDIS) et consommation bâtiments publics
  - Suivi des réalisations des Zones ENR (suite contrat de partenariat d'innovation 1)
  - Suivi des projets EnR (réalisés, autorisés, en élaboration)
- Alimentation et restauration, faciliter la mise en œuvre des actions du projet alimentaire territorial de Haute-Saintonge
  - Portrait agricole (exploitations avec parcelles rattachées, volumes de productions sur chaque exploitation, type Bio ou raisonné)
  - Cartographie des lieux de restauration collective publiques ou privées et de leurs besoins
  - Les acteurs de l'aide alimentaire avec nombre de foyers bénéficiaires, secteur, jours et lieux de distribution, lieux de stockage, type d'aide, points de ressources
- Activités économiques, mieux répondre aux enjeux de l'économie
  - Localisation des zones d'activités publiques et privées
  - Localisation et identification des entreprises sur l'ensemble du territoire
  - Localisation des emplois
  - Localisation du foncier disponible pour les activités économiques
  - Localisation des gisements des déchets et identification de filières 3R ou de traitement
- Évaluation du SCoT, outil opérationnel pour :
  - Suivi et pilotage de projet transversal
  - Récupération des données en fonction des critères d'évaluation

- Collecte de données auprès des communes et partenaires
- Traitement, qualification, structuration des données pour rédiger le rapport d'évaluation

M. Mouillot rappelle que début 2026, fin février précisément, il faudra que l'Assemblée délibère pour acter que le SCoT a rempli sa mission, ou qu'il doit être modifié. Cet outil sera nécessaire pour que les équipes de la CDCHS puissent établir pour fin 2025 leur rapport d'évaluation.

M. Bayle ajoute que si cet outil a été créé initialement pour la CDCHS, il est nécessaire que les communes se l'approprient également, de sorte à avoir accès à toutes les données.

Le Président annonce croire en ce projet et propose de continuer dans cet esprit de co-création. A l'unanimité le Conseil Communautaire décide :

- D'autoriser le Président à signer un contrat de partenariat d'innovation avec la société TADATUM
- D'autoriser le Président à prendre toute décision administrative, juridique concernant le bon déroulement du contrat.

#### IV – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ENERGIE – PROJETS

##### **Point IV.A : Acquisition et revente d'un terrain sur la ZA de Montendre**

Le Président précise que conformément à la loi NOTRe, ce terrain appartient à la ville de Montendre mais la CDCHS doit être propriétaire pour que la vente puisse se faire.

Vu l'avis du Domaine sollicité sous le numéro de dossier n°23049667, l'Assemblée Délibérante à l'unanimité décide :

- d'acheter à la commune de Montendre la parcelle cadastrée AW 27, d'une contenance de 4 310 m<sup>2</sup>, au prix de 73 240 € ;
- de revendre cette parcelle moyennant le même prix à l'entreprise GDP ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement de ces transactions.

##### **Point IV.B : Acquisition et revente d'un terrain sur la ZA de Saint-Fort-sur-Gironde**

Le Président précise qu'il s'agit d'une voirie qui fait l'objet du présent point, tandis que le propriétaire est propriétaire des autres lots de la ZA Mon Devis.

Compte tenu des dispositions de la loi NOTRe, la CDCHS doit être propriétaire du terrain pour que la vente puisse se faire.

Par conséquent, l'Assemblée Délibérante décide :

- d'acheter à la commune de Saint-Fort-sur-Gironde la parcelle ZY 121 (1 609 m<sup>2</sup>) au prix de 11 263 € HT ;
- de revendre cette parcelle moyennant le même prix à la société CHIMIREC ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement de ces transactions.

##### **Point IV.C : Location de parcelles sur la commune de la Genétouze**

Le Président rappelle que le projet de la SAS Haute-Saintonge Energie nécessite des terrains de compensation environnementale. Ces terrains devant avoir une flore ou une faune identique à ceux détruits, 400ha ont dû être passés au peigne fin, pour trouver les 100 ha demandés. C'est un travail gigantesque qui a été mené.

La CDCHS ayant une réserve foncière correspondant aux milieux recherchés de 10,48 ha, il est proposé qu'elle les mette à disposition de Haute-Saintonge Energie.

Par conséquent, à l'unanimité l'Assemblée communautaire décide :

- D'approuver l'accord de principe en vue de la contractualisation de mesures compensatoires, d'une durée de validité de 3 ans ;
- D'autoriser le Président à signer cet accord de principe en vue de la contractualisation de mesures compensatoires.

#### **Point IV.D : Vente d'un terrain à Jonzac**

Le Président rappelle que la Communauté a vendu tous ses terrains situés à La Garenne, à côté de l'ancien Leader Price de Jonzac, sauf une partie qui s'avère être l'accès. Le promoteur acquéreur de la présente parcelle, la société SCCV BOCA LA GARENNE, a maintenant besoin de cet accès pour la réalisation de son projet de création de lotissement.

Par conséquent, à l'unanimité l'Assemblée communautaire décide :

- D'approuver la vente à la société SCCV BOCA LA GARENNE, ou toute autre société gérée par M. Ahmed MOKHTAR, au prix de 32 500,00 € HT ;
- D'autoriser le Président à signer tout acte en ce sens.

#### **Point IV.E : Consultation sur le projet de centrale photovoltaïque au sol de la commune d'Ozillac**

Le Président interroge M. Mignot pour connaître sa position sur le projet de centrale photovoltaïque sur sa commune.

M. Mignot, maire d'Ozillac, se dit très étonné car il n'a pas été informé du dossier.

Le Président affirme qu'il s'agit ici d'une anomalie très lourde, et déclare à la Sous-Préfète qu'elle doit se montrer vigilante à ce que tout ne soit pas décidé à La Rochelle, sans concertation avec les concernés. Les maires des communes concernées doivent être concertés.

Le conseil communautaire émet un avis positif à ce projet.

#### **Point IV.F : Consultation sur le projet de centrale photovoltaïque au sol de la commune de Cercoux**

Le Président insiste sur la dimension du projet, qui fait 67,5 MWc. Pour donner un ordre de grandeur, 300 MWc couvriraient les besoins de la Haute-Saintonge. Par ailleurs ce projet est original puisqu'il est prévu qu'il soit raccordé directement sur la ligne très haute tension qui passe au-dessus, laquelle fournit le point d'alimentation du TGV, situé à Clérac.

Le conseil communautaire émet un avis positif à ce projet.

### **V – DECHETS**

#### **Point V.A : Marché collecte et transfert-transport des ordures ménagères et assimilées et distribution de bacs sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge - Lancement de la procédure en dialogue compétitif**

M. Rapiteau fait savoir qu'un marché de performance est une catégorie de marché public qui associe l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception-réalisation d'une prestation, dans le but de remplir des objectifs de performances mesurables. L'objectif étant ici la réduction de déchets, l'augmentation du tri et donc du recyclage, et de fait la baisse des coûts de collecte et de traitement.

Il est attendu qu'en octobre les 2 ou 3 entreprises avec qui la Communauté entrera en consultation soient connues.

Ce marché permettra à la Communauté d'avoir des professionnels à la pointe du progrès, qui assureront un service supérieur à ce que la Communauté pourrait réaliser avec ses propres moyens. Par ailleurs, l'entreprise recevra des bonus ou des malus en fonction de l'atteinte des objectifs, sachant qu'il y a plusieurs difficultés, notamment environnementales et concernant l'inclusion de travailleurs locaux.

M. Festal, maire de Chevanceaux, intervient avec l'exemple de la commune de Chantillac, en Charente, limitrophe de Chevanceaux. Depuis le début de l'année ses ordures ménagères sont gérées par Calitom, qui a restitué les bacs individuels.

Les particuliers signalent cependant des refus de collecte réguliers. Si la première fois un mot est simplement laissé pour avertir du non-respect des consignes de tri, la 2<sup>e</sup> fois le prestataire laisse les poubelles sur place. M. Festal craint qu'en réaction les usagers évacuent leurs ordures ménagères par d'autres moyens ; dans la nature ou dans les bacs collectifs des communes alentours.

Par ailleurs, M. Festal ne voit pas comment faire de la performance sur du collectif, qui reste le système majoritaire en Haute-Saintonge. A son sens, cela ne peut fonctionner qu'avec un retour complet à l'individuel.

M. Rapiteau répond que contrairement à la Communauté, Calitom a son propre personnel pour assurer les collectes. Toutefois il est effectivement prévu de doter 30 à 35% des communes en bacs individuels, notamment Pons, Jonzac et Montendre. Ce sont dans ces villes que la collecte est la plus simple et la moins coûteuse, mais c'est aussi là où il y a le plus de monde et donc là où la différence sera le plus visible.

En outre, les communes frontalières à celles qui ont mise en place la redevance seront également dotées de bacs individuels.

Pour la collecte de bacs individuels, il y aura une surveillance accrue du prestataire qui devra effectuer la collecte tout en gérant lui-même les problèmes et les incivilités, ce que ne peut pas faire seule la Communauté. La méthode de tri devenant de plus en plus complexe, il y a aujourd'hui 30% de refus pour les sacs jaunes, contre moins de 15% avant.

Les centres de tri sont également de plus en plus complexes, avec des méthodes de tri qui écartent ce qui ne peut pas être recyclé facilement ou d'une manière intéressante. Le collecteur s'occupera de la même manière des bacs collectifs.

Par conséquent, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- d'autoriser le lancement de la consultation relative à la « collecte et transfert-transport des ordures ménagères et assimilées et distribution de bacs sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge », sous forme de dialogue compétitif conformément aux dispositions des articles L.2124-4 et R.2161-24 à R.2161-31 du CCP ;
- d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires au lancement de la procédure et à signer le marché précité avec l'attributaire retenu par la commission d'appel d'offres, dans la limite de l'enveloppe définie de 38 500 000 € TTC ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents à la sous-traitance ainsi que toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'assurer leur bon déroulement ;
- d'autoriser le Président à signer toute convention à venir avec d'éventuels partenaires financiers ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits prévus à cet effet au budget annexe OM de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge.

#### **Point V.B : Approbation du contrat territorial pour les articles de bricolage et de jardin avec les éco-organismes agréés (Annexe sur le site internet de la CDCHS)**

M. Rapiteau explique que si les outils de bricolage et de jardin devraient être collectés par le vendeur, il est possible moyennant finances de les collecter sur des plateformes via les déchetteries.

La Communauté travaillant avec Valobat pour d'autres produits, et le partenariat fonctionnant bien, il est proposé de passer ce contrat avec eux.

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le nouveau contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des articles de bricolage et Jardin pour la catégorie 3 et 4 collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2027, élaboré après concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales et les deux éco-organismes précités ;
- D'autoriser le Président à signer ce contrat et tout autre document relatif à la mise en place de ce contrat.

#### **Point V.C : Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (Annexe sur le site internet de la CDCHS)**

M. Rapiteau rappelle que concernant les produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB), les vendeurs doivent également récupérer tout ce qui est recyclable et qui peut être réutilisé.

Ce qui nous intéresse ici sont les produits qui entrent dans les déchetteries, que la Communauté doit valoriser de sorte à ce que cela lui rapporte et ne lui coûte pas.

A l'unanimité le conseil communautaire décide :

- D'approuver le Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment ci-joint.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat ci-joint avec les éco-organismes agréés ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Point V.D : Approbation du marché de traitement des déchets ménagers résiduels et attribution (référence n° 2025/004)**

M. Rapiteau explique que ce point concerne ce qui est amené dans les centres d'enfouissement. Un marché a été lancé, des entreprises ont répondu, la CAO a délibéré et Suez s'avère être l'heureux bénéficiaire de ce marché à Clérac.

Le marché initial, estimé à 10 millions, est d'une durée de 4 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. 2 reconductions d'un an seront possibles, chacune valant 2 millions puisqu'il est attendu une baisse des apports.

L'Assemblée Délibérante, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la procédure de passation du marché public de traitement des déchets ménagers résiduels, telle que conduite par le pouvoir adjudicateur ;
- De se conformer à la décision d'attribution de la CAO et au rapport d'analyse des offres ;
- D'autoriser le président à signer le marché 2025/004 relatif au marché "MARCHE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS" attribué au candidat ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SUEZ RV Sud-Ouest, 2 Chemin de Baillou, Immeuble TO, 33140 VILLENAVE D ORNON aux prix unitaires du BPU et pour le montant d'offre estimatif contrôlé de 7.594.800,00 € HT soit 8.359.760,00 € TTC pour la tranche ferme de 4 ans  
Le montant de l'offre estimatif contrôlé pour chaque reconduction de 1 an est de 1 898 700 € HT soit 2 089 940 € TTC.  
Le montant total estimatif du marché y compris les 2 reconductions est de 11 392 200 € HT soit 12 539 640 € TTC.
- D'accomplir toute formalité permettant l'exécution du marché et notamment transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

A l'issue de la présentation des points concernant les déchets, le Président revient sur un projet économique qu'il affectionne particulièrement. Il rappelle alors avoir reçu, lors du conseil communautaire de décembre, la délégation pour conduire totalement la procédure d'appels d'offres pour le bâtiment Daher.

Le Président demande la projection de la liste des entreprises attributaires, et en commente chaque ligne :

Lot 1 (Terrassements - Fondations - Gros oeuvre)	KOMORNICZAK (16130 GENSAC LA PALLUE)	1.399.823,91 € HT
Lot 2 (Charpente métallique)	CANCE (64800 NAY)	721.046,40 € HT
Lot 3 (Charpente bois)	MERLOT (86100 CHATELLERAULT)	87.762,00 € HT
Lot 4 (Couverture Etanchéité)	BELOUIN (49750 CHANZEAUX)	832.336,05 € HT
Lot 5 (Bardages Façades)	BELOUIN (49750 CHANZEAUX)	281.976,65 € HT
Lot 6	CANCE	261.730,76 € HT

(6A - Menuiseries Métalliques)	(64800 NAY)	
Lot 7 (Plâtrerie - Faux plafond)	A.Y. GOURAUD SARL (17500 JONZAC)	155.008,01 € HT
Lot 8 (Menuiseries intérieures)	BMS 17 (17500 JONZAC)	44.787,23 € HT
Lot 9 (Revêtements Finitions)	MARRAUD SAS (17130 MONTENDRE)	151.502,81 € HT
Lot 10 (Métallerie)	GASCOGNE (17210 BUSSAC FORET)	44.452,00 € HT
Lot 11 (Chauffage - Ventilation -Plomberie)	SAS DUPRE (17100 SAINTES)	1.029.274,71 € HT
Lot 12 (Courants forts - Courantsfaible - SSI)	CIMEA (33600 PESSAC)	595.858,03 € HT
Lot 13 (Photovoltaïque)	SAS ALLEZ ET CIE (17302 ROCHEFORT)	272.829,13 € HT
Lot 14 (6B - Portes industrielles et accordéon avions)	MINEUR BECOURT (59300 VALENCIENNES)	291.029,00 € HT
<b>Total d'attribution :</b>		<b>6.169.416,69 € HT</b>

## VI – PERSONNEL

### ADMINISTRATION

**\*Création d'un poste de responsable communication, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux**

Audrey Lecour assure aujourd'hui très bien la fonction, avec son propre style : elle ne parle pas, elle agit. C'est pourquoi le Président propose à l'Assemblée qu'elle soit reconnue pour ce qu'elle est dans la Communauté.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'un poste de responsable communication, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux, à temps complet, à compter du 01/06/2025.

**\* Création d'un poste de chargé/chargée de communication et de commercialisation, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux**

Il s'agit également de quelqu'un qui est déjà en poste, qui écrit bien ce qui est devenu rare. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'un poste de chargé/chargée de communication et de commercialisation, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet, à compter du 01/06/2025.

### DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**\* Création d'un poste d'assistante/assistant développement économique, relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux**

Il s'agit d'un renouvellement de contrat qui concerne la personne qui gère les contrats locatifs de la Communauté.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'un poste d'assistante/assistant développement économique, relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, à temps complet, à compter du 26/08/2025.

### DECHETS

**\* Création d'un poste d'agent administratif pour le service Déchets relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'un poste d'agent administratif pour le service Déchets, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet, à compter du 01/06/2025.

## TOURISME

### **\* Création d'un poste d'adjoint administratif territorial, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux**

M. Moucheboeuf, maire de Montguyon, a attiré l'attention sur le fait d'avoir une politique touristique dans le sud. Le Président étant d'accord avec lui, du personnel a été mis à disposition pour qu'il puisse piloter cela, et en fasse émerger des projets.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif territorial, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet, à compter du 01/06/2025.

## SITES COMMUNAUTAIRES

### **\* Création d'un poste d'agent d'entretien polyvalent pour le site de la Maison de la Forêt, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'un poste d'agent d'entretien polyvalent pour le site de la Maison de la Forêt, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, à temps complet, à compter du 16/09/2025.

### **\* Création d'un poste d'agent d'entretien pour le site des Antilles de Jonzac**

Il s'agit de quelqu'un de qualité, dont les 6 ans de CDD se sont écoulés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'un emploi d'agent d'entretien pour le site des Antilles de Jonzac, en contrat à durée indéterminée de droit privé, à temps complet, à compter du 01/05/2025.

## VII – GRANDS SITES COMMUNAUTAIRES

### **Point VII-A : Tarifs 2025 - 2026 de l'École des Arts de Haute-Saintonge (Annexe)**

Le Président affirme que l'École des Arts a un rôle important en Haute-Saintonge, puisqu'elle dispense son enseignement à près de 600 personnes représentant 900 élèves, une personne pouvant suivre plusieurs cours. Le Président rappelle avoir été à l'initiative, en début d'année, du festival Nuits d'Ici, dont le principe était de faire des représentations avec les associations locales et l'École des Arts. Les associations étaient ravies de se produire dans le centre des congrès, qui leur avait été mis gracieusement à disposition. Il a également été convenu que ce soit les associations qui conservent l'intégralité recettes de ces soirées. Ce festival s'est avéré être de qualité, avec des spectacles superbes et une très bonne fréquentation.

A l'unanimité, l'Assemblée délibérante approuve les tarifs visés dans l'annexe **Tarifs EDA 2025-2026**.

### **Point VII-B : Tarifs 2025 de Port Maubert**

Le Président annonce que les activités, le matériel, et les moyens humains dont disposait Vitrezay seront transférés sur le nouveau site de Port Maubert. En effet la pédagogie visant à faire connaître l'Estuaire est une chose importante. Dans cet esprit, Saint-Georges-de-Didonne est engagée grâce à son parc de l'Estuaire, Mortagne-sur-Gironde souhaite également faire des choses, et le Département semble déterminé à faire vivre le site de Vitrezay.

A l'unanimité, l'Assemblée délibérante approuve les tarifs visés dans l'annexe **Tarifs Port Maubert 2025**.

## VIII – COMPTE RENDU D'EXECUTION DES DELEGATIONS

Le Président fait part des décisions qu'il a prises depuis la dernière Assemblée Communautaire (**annexe Compte-rendu des délégations**).

**Motion Plan de prévention des risques incendies de forêt (PPRIF)**

Le Président annonce que cette affaire prend une mauvaise tournure, et donne la parole à M. Clémenceau, maire de Chepniers.

M. Clémenceau déclare s'exprimer au nom des 9 communes qui doivent faire face à un plan de prévention des risques incendies de forêt (PPRIF) : Montendre, Bussac-Forêt, Chepniers, Montlieu-La-Garde, Bédenac, Cercoux, Clérac, Montguyon, et Saint-Aigulin.

Ce PPRIF s'inscrit dans le cadre des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN), au même titre que la submersion, l'inondation, et le séisme. Le PPRIF est là pour préserver des vies humaines, des biens, des activités, tout en cherchant à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Bien entendu les 9 communes sont complètement d'accord avec ce principe.

M. Clémenceau explique avoir la culture de la prévention des risques, notamment du fait du métier qu'il a exercé pendant 25 ans. Pour réussir, il avait alors recours à des outils tels que la communication ouverte, la participation de tous les acteurs, des recherches continues d'amélioration, et l'évaluation des risques.

M. Clémenceau déplore aujourd'hui, au nom des 9 communes, subir un règlement de manière verticale. Il y a eu quelques échanges, lesquels ont été axés sur la cartographie et ses aléas, mais il n'y a jamais eu de comparaison ou de juxtaposition réglementaires face à ces aléas. Cette vision réglementaire amène pourtant d'énormes contraintes sur le territoire.

M. Clémenceau remercie Mme la Sous-Préfète pour avoir organisé une réunion la veille. Celle-ci a permis aux communes d'avoir des explications et des informations complémentaires sur la réglementation mise en place par ce plan de prévention. Si 2 modifications ont été proposées, elles ne sont pas satisfaisantes puisqu'elles amènent trop de contraintes économiques, laissant craindre que cela anéantisse les efforts de développement économique. Les communes ont conscience du risque, mais souhaitent être co-constructeurs de ce plan de prévention.

Les 9 communes demandent donc le soutien du Conseil Communautaire, et proposent d'adopter la motion suivante :

*« A la suite de la commission départementale des risques naturels majeurs de janvier 2011, les services de l'État se sont engagés dans l'élaboration des plans de prévention du risque incendie de forêt sur le massif de la Double Saintongeaise.*

*Par arrêté préfectoral au 23 mars 2018, l'État a prescrit l'élaboration pour 9 communes de la Communauté des communes de Haute Saintonge d'un plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRIF).*

*Les élus des communes de Montendre, Bussac-Forêt, Chepniers, Montlieu-La-Garde, Bédenac, Cercoux, Clérac, Montguyon, Saint-Aigulin considèrent que la prévention des incendies de forêt constitue un enjeu majeur pour la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.*

*Les élus partagent pleinement le principe d'un meilleur encadrement et d'une meilleure gestion du risque incendie sur le territoire mais ils expriment néanmoins de fortes réserves sur le projet de PPRIF en l'état, dont les mesures apparaissent excessivement contraignantes et disproportionnées au regard des réalités locales.*

*En l'occurrence, ils :*

- Soulignent que les conséquences du PPRIF pour les communes et leurs habitants sont, en l'état, inacceptables: les contraintes généralisées imposées à l'urbanisme et à l'habitat touchent de très larges portions du territoire communal, y compris dans des zones où l'aléa incendie est très faible ;*
- S'inquiètent de l'impact que ces mesures pourraient avoir sur l'attractivité des communes rurales : les restrictions imposées pourraient dissuader de nouveaux habitants d'y acheter un bien ou d'y investir, ce qui freinerait le développement local et la revitalisation de ces territoires ;*
- Estiment que les exigences en matière d'aménagement, les prescriptions techniques et les adaptations nécessaires au regard du plan représenteraient des charges financières lourdes et difficilement soutenables pour les communes ;*

- *Expriment de grandes inquiétudes quant aux responsabilités nouvelles, notamment civiles et pénales, que ce plan pourrait faire peser sur les élus.*
- *Rappellent qu’il ne revient pas aux élus locaux d’assurer la mise en oeuvre opérationnelle d’un plan aussi technique et rigide, qui génère des difficultés d’application importantes, tant pour les collectivités que pour les administrés.*
- *Alarment sur la vitalité et le développement économique de nos territoires en matière d’extraction de minerais, de production d’énergie via le photovoltaïque et d’activité agricole après l’application du règlement du PPRIF dans les conditions actuelles.*

*Par conséquent les élus des 9 communes concernées :*

- *Dénoncent l’absence de concertation sur la rédaction du règlement avant l’avis d’enquête publique au 7 avril 2025.*
- *Demandent par conséquent la prise en compte de leurs remarques sur le projet de règlement afin d’adapter ces mesures aux difficultés de notre territoire et à ses enjeux spécifiques.*
- *Refusent l’adoption du plan en l’état et s’opposent à sa mise en oeuvre tant que les conditions d’un équilibre juste entre sécurité, développement territorial et soutenabilité ne sont pas réunies.*
- *N’excluent pas des suites contentieuses si le document était approuvé en l’état. »*

Mme la Sous-Préfète ne souhaite pas répondre en séance, expliquant être en contact direct avec les élus concernés. Le Président fait part d’un mail d’Iméry, qui est une société à l’origine de la filière du kaolin. Ce mail annonce le dépôt d’une observation sur l’enquête publique du Préfet, qui envisage notamment de classer ces terres en zone rouge, tandis qu’elles ne sont pas boisées. Par ailleurs, le PPRIF fait mention de l’interdiction pure et simple des carrières en zone rouge, ce qu’Iméry juge être une aberration et souhaite voir supprimé du document.

Il s’agit de l’avenir de la filière : s’il n’y a pas moyen d’extraire du kaolin, il n’y aura plus d’industrie. Le chômage concernera 241 personnes en direct, et bien d’autres indirectement. Le sujet est donc sérieux.

M. Rapiteau fait savoir que les communes mitoyennes ont simplement eu un « porté à connaissance », qui dénote un manque de considération de la part de l’Etat.

Le Président propose d’être solidaire avec le Sud, et fait mention du problème actuel au sein de l’administration d’Etat : son métier semble être d’empêcher, faisant en sorte que tout s’arrête, tandis qu’elle était autrefois de bon conseil.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve ce projet de motion. Mme la Sous-Préfète confirme être témoin de l’unanimité de la décision.

M. Quesson ajoute que le PPRIF va rapidement concerner les 2000ha de la forêt de la Lande.

Le Président remercie M. Clémenceau pour sa présentation, et remercie l’Assemblée pour sa décision.

M. Quesson ajoute que l’OPAH a engagé 10 000 000 € de travaux de rénovation, qui ont déclenché 6,3 millions € de subvention, dont 500 000 € de la CDCHS. Cela confirme que les réunions d’information ont porté leurs fruits.

La séance est levée à 18h10.